

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
ARDÈCHE

DELIBERATION N° 2015/71

EXTRAIT DU REGISTRE
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 16 Décembre 2015

L'an deux mille quinze et le seize décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr André VOLLE.

Date de convocation : le 07 décembre 2015.

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 12
votants : 15*

Résultat du vote : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 1

Présents : VOLLE – CROZIER – TESTON - BEUGNET – HILAIRE –
BOUNIARD – CORNET – EUVRARD - GAUTHIER – JOLLIVET -
LEBRAT – PIQUEMAL –

Excusés : Mme RAMUS a donné procuration à Mme CROZIER.
Mme GRENIER a donné procuration à Mr TESTON.
Mr RIFFARD a donné procuration à Mr CORNET.

Mr Philippe BOUNIARD a été élu secrétaire.

Objet : Participation Communale pour les spectacles « Sorties d'Artistes » des classes de l'école primaire publique.

Le Maire expose au Conseil Municipal le souhait des classes de l'école primaire publique d'assister à un spectacle organisé par le Département de l'Ardèche dans le cadre des activités musicales intitulées « Sorties d'Artistes ».

.../...

Les spectacles doivent être gratuits pour les enfants et donc financés par les communes et de Département.

Après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents, le Conseil Municipal :

- DÉCIDE d'adhérer au programme d'activités musicales pour l'année scolaire 2015/2016 mis en place par le Département de l'Ardèche pour les spectacles suivants :

L'enfance de Mammame : spectacle pour les classes de CE1 – CE2 – CM1.

- PRÉCISE que la participation financière prévisionnelle de la Commune s'élèvera à 329.00 €.

- PRÉCISE que cette participation sera versée au Département de l'Ardèche après émission d'un titre de recette.

- CHARGE son Maire de signer la convention avec le Département de l'Ardèche pour l'organisation de ces spectacles et qui fixe les modalités d'intervention de chaque structure.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE le 16 décembre 2015.

POUR COPIE CONFORME,
Alba La Romaine, le 17 décembre 2015.
LE MAIRE,
André VOLLE.

